

ד"ס

LEKHA DODI

NUMÉRO 647 - PARACHAT "KI TETSÉ"

"LA BEAUTE ET LA VERITE DE LA TORA,
POUR LA GLOIRE DE L'ETERNEL"

« Grande est la Téchouva ! »

Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Torah dit : (DEVARIM, Parachat KI TETSE 24-1) : « Si un homme prend une femme pour épouse, et elle ne trouve pas grâce à ses yeux parce qu'il a trouvé en elle un comportement immoral d'infidélité, il lui écrira un acte de divorce, SEFER KERITOUT appelé le GUET. » Si elle épouse un autre homme, et que celui-ci en divorce aussi, la Torah interdit au premier mari, et ce par une interdiction absolue, de reprendre celle qui fut son épouse et qui, depuis, avait épousé un autre homme.

Les prophètes font un parallèle entre la relation puissante qui relie Hakadoch Barouh'Hou aux Béné Israël à celle d'un H'atan pour sa Kallah. Le Roi CHELOMO dans son Chir Hachirim décrit la relation passionnée d'Hachem avec son peuple Israël à celle d'un époux avec son épouse.

Nous lisons dans la Torah (Chémot 19/17) : « Moché fit sortir le peuple du camp à la rencontre d'Hachem pour recevoir la Torah » : Rachi explique : il s'agit de la Chéh'ina, c'est-à-dire la Présence Divine. Hachem, par amour pour Son peuple bien aimé, est venu le Premier au mont Sinai et Il attendait « la fiancée ».

La Torah précise (Devarim 31/18) : « Et Hachem donna à Moché, lorsqu'il eut terminé de lui parler sur le mont Sinai, les deux Tables de Témoignage. » Le mot KEH'ALOTO signifie aussi KALLAH, Fiancée. Rachi explique : la Torah a été REMISE comme un cadeau d'amour d'un H'atan à sa Kallah. La Torah ajoute (32/19) : « Or comme Moché s'approchait du camp, il aperçut le veau d'or et les danses. Le courroux de Moché s'alluma, il jeta de ses mains les deux précieuses tables et les brisa..... »

Le roi Chelomo (Chir Ha Chirim I-12) dit, à propos de cette grave trahison « Tandis que le ROI était encore au Sinai, mon action malodorante exhala son odeur, alors que mon veau d'or souillait l'alliance ».

Rabbi Yoh'anane compare cet acte d'infidélité au moment du Don de la Torah au conjoint qui commet un acte immoral

pour lequel la Torah interdit de garder son épouse et ici, en l'occurrence, c'est Hachem qui aurait l'interdiction de reprendre sa Bien Aimée Israël après sa trahison.

Rabbi Yoh'anane (Yoma 86b) conclut par un grand encouragement « GUEDOLA TECHOUVA » : grande est la Téchouva car dès lors qu'elle est sincère, elle est supérieure à l'interdiction énoncée par la Torah, comme annonce le prophète Jérémie : « lorsqu'un homme répudie son épouse, et elle devient l'épouse d'un autre, cet homme retournera – t-il encore vers elle ? Non ! (...) Mais toi tu reviendras à MOI, par la Téchouva ».

H'azak Hou Baroukh' ! Il y a grand espoir de pouvoir revenir vers Hachem malgré toutes nos infidélités. En ce mois d'Eloul, temps fort de Miséricorde et de Bonté divine, à nous de saisir cette opportunité de faire une réelle TECHOUVA pour rétablir le lien indélébile d'Hashem avec son épouse. AM ISRAEL

HORAIRES CHABAT KODECH – NICE

Vendredi 16 septembre/13 eloul :

Allumage et entrée de Chabat : 19h20,

Chékiâ (coucher du soleil) : 19h38

Samedi 17 septembre/14 eloul : Fin du Chémâ : 9h41,

Sortie de Chabat : 20h20, Rabénou Tam : 20h51

la Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov
aux familles Markiewicz et Haziza
à l'occasion de la Bar Mitsva de **Ruben**

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à
Eliyahou et Malka Hayoun de Cagnes Sur Mer
à l'occasion de la naissance de leur fille **Tali-Bérah'a**

à quoi tu penses ?!

par Rav Imanouël Mergui

1^{ère} partie

Certains ont dit "dis-moi à quoi tu penses je te dirais qui tu es", l'être est défini là par sa faculté de penser. Je ne veux pas analyser ici l'envergure dont cette phrase reflète. Tout le monde est d'accord que la pensée occupe une place majeure dans la vie de l'être. Nous vivons tous avec quelque chose qui ressemble à cette phrase, par exemple lorsqu'on dit ou lorsqu'on fait quelque chose envers autrui bien souvent on prétend que ce n'était pas notre intention, on veut dire par là que du fait que ce n'est pas mon intention de nuire alors je suis innocent, comme si l'être coupable n'était que celui qui avait pensé et prémédité (retrouvez pré et méditation !) la chose. Je ne rentrerais pas ici dans la question de savoir quand et si la culpabilité dépend de l'intention et de la préméditation, c'est une grande question qui traverse tout le Talmud. Je veux essayer de trouver quelle place a la pensée dans la Tora ? Quelle valeur reconnaît la Tora à la pensée ? Je me suis rendu compte que certaines gens "pensent" que la Tora est bête (même s'ils ne le disent pas tout à fait de cette façon) et que pratiquer la Tora conduit l'homme à devenir un robot qui ne pense plus ces faits et gestes, comme s'il répondait bêtement à des instructions programmées. Les "intellos" voient dans les "religieux" des idiots de D'IEU. Les laïcs considèrent les pratiquants comme des hommes insensés ! A quelques jours de roch achana, là où l'homme est jugé sur ses faits, à l'approche de yom kipour où l'homme doit se repentir de ses actes, il oublie bien souvent que jugement et repentir vont au-delà de l'action et impliquent également la pensée. Oui D'IEU nous juge sur nos pensées ! Oui, il s'impose de faire téchouva sur ce que nous pensons ! C'est bien là le problème l'homme n'aime pas qu'on lui impose de penser, comment penser, et quoi penser. Comme si la pensée était quelque chose d'innée, de spontané et de ressentie. Je pense comme ça parce que je ressens comme ça. Or ressenti et pensée ne sont pas sœurs jumelles. Arriver à penser sans

émotions. Les émotions ont toutes leurs importances, cependant à un moment donné il faut penser sans émotivités aucune. Le Zohar dit (je n'ai pas la prétention de l'avoir lu et compris) "le cerveau se trouve dans la tête et non dans le ventre" !

Je ne vous apprend pas grand-chose en vous disant que l'homme se doit de penser ; qui pense qu'il ne pense pas ? Bien que je pense profondément qu'il arrive bien souvent qu'on ne pense pas, on pense que l'on pense...

- 1) Je dis que la téchouva concerne aussi la pensée, 2) Je vous propose d'étudier la pensée dans la Tora.

La pensée est un univers qui anime la vie de l'homme et on ne peut se laisser penser sans prendre sa pensée "en main".

Dans la Tora la pensée connaît plusieurs termes qui dénotent les différents niveaux et différentes couches de la pensée : h'oh'ma, bina, daat, seh'el, kavana, hirhour. Chacun de ces termes est une étude en soi, nous toucherons ici un échantillon à propos de hirhour.

Dans le troisième chapitre du chémâ la Tora dit « *lo tatourou ah'aré lévavh'm véah'aré énéh'em acher atem zonim ah'aréhem* » - vous ne vous détournerez pas après vos yeux et votre cœur dont vous vous détournez. Il y a ici trois choses 1) *levavh'em* - votre cœur, 2) *énéh'em* - vos yeux, 3) *acher atem zonim* - dont vous vous détournez. En simple la Tora nous enjoint de ne pas nous laisser nous détourner après des éléments qui nous détournent. Quels sont ces trois éléments ?

Au traité *Bérah'ot 12B* le Talmud explique : « 1) votre cœur c'est l'hérésie - *minoute*, 2) vos yeux c'est *hirhour avéra*, la pensée de la faute, 3) *atem zonim* - c'est *hirhour avoda zara*, la pensée de l'idolâtrie. »

Il y a ici trois contenus de la pensée que la Tora condamne et interdit : l'hérésie, la pensée de la faute, la pensée de cultes étrangers.

Si et puisque la Tora a besoin de distinguer ces trois pensées on peut supposer que leur

différence ne se situe pas au niveau de leur contenu, je veux dire le contenu de la pensée, mais elle se situe au niveau de la qualité et du mode de la pensée. La Tora ne dit pas simplement ne pense pas l'hérésie, la faute et l'idolâtrie, elle use de trois termes différents pour nous éloigner de ces pensées à éloigner. Intéressant encore de noter que "vos yeux" ne fait pas référence au regard visuel mais au regard intellectuel puisque ce terme renferme l'interdiction de la pensée de la faute. Il faudra encore s'interroger sur la distinction à faire entre la pensée de la faute et la pensée de l'idolâtrie, pourquoi deux termes pour prohiber ces deux pensées alors qu'il suffisait de dire tu ne penses pas la faute et l'idolâtrie ? D'ailleurs qu'elle est "la faute" qu'il ne faut pas penser ? A cela le Talmud répond qu'il s'agit de la faute de la

débauche, la Tora dit ne pense pas la débauche, ne débauche pas ton esprit, ne commet pas la débauche par ton esprit ! Alors que nous considérons la débauche comme étant une faute charnelle uniquement la Tora nous surprend en interdisant la débauche commise par l'esprit. Tout aussi intéressant qu'il en soit ainsi pour ce qui est de l'idolâtrie, les cultes étrangers sont à éloigner pas seulement au niveau du comportement de l'homme et de la pratique du culte, mais il y a quelque chose qui se joue au niveau de l'esprit. Ne pas être un idolâtre dans la pensée.

Voilà un premier passage talmudique qui nous invite à réfléchir sur le contenu et l'exercice de la pensée...

A suivre...

Eloul – dernier mois de l'année

Nos Sages ont cherché dans les textes bibliques une allusion au mois de eloul, dernier mois de l'année qui précède roch achana. Il existe plusieurs versets mais le privilégié est « *ani lédodi védodi li* » – je suis à mon bien aimé et mon bien aimé est à moi. Ce verset se trouve dans Chir Hachirim chapitre 6 verset 3.

A ce propos *Rav Pozen chalita* écrit : le mois de eloul est le mois de la miséricorde divine, les jours redoutables de roch achana jusqu'à kipour sont un océan d'amour de D'IEU ! Si nous prenons clairement conscience de cet amour tant espéré par D'IEU nous attendrions fortement ces grands jours car c'est ce que notre Père céleste espère ; IL veut que nous voyions sa miséricorde, que nous ressentions son amour, que nous nous jetions dans ses bras et que nous lui donnions la possibilité de déverser sur nous toute sa bonté ! (*Dorech Tov Eloul* introduction).

Rav Galinsky ztsal disait : Tout le monde sait que le mois de eloul est le mois de la préparation aux jours redoutables. En réalité cette idée contient une erreur, qui a dit qu'un mois est la préparation du mois suivant ? Qui nous autorise à ne pas exploiter chaque semaine, chaque jour et chaque heure comme il se doit ? En vérité si nous exploitons correctement le présent alors automatiquement le futur sera meilleur. L'erreur est de croire que demain sera meilleur. Le Talmud nous enseigne au traité Chabat 88A lorsque les Enfants d'Israël se sont tenus au pied du mont Sinai, D'IEU leur dit "si vous recevez la Tora très bien sinon "là-bas" sera votre mort ! Que veut dire le terme "là-bas", effectivement il aurait pu leur dire "sinon ici vous mourrez" ? Voilà la réponse : il y a une mort qui s'appelle "là-bas" ! Celui qui croit qu'ailleurs ou à un autre moment sa vie sera meilleur, il est mort. D'ailleurs dans Dévarim 10-12 la Tora dit « et maintenant Israël qu'est-ce que D'IEU attend de toi ? ». Le Midrach (Béréchit Raba 21-6) nous surprend en voyant dans le terme "et maintenant" une invitation au repentir !!! C'est là toute la différence celui qui vie avec le leurre d'un lendemain meilleur il est mort, par contre celui qui vie avec l'esprit d'améliorer le présent alors il a tout gagné (*Véhigadta Eloul* page 13). On ne vit pas dans la préparation du lendemain mais dans l'amélioration du présent...

Rav Wallah' chalita écrit : Nous avons un mois pour dire à D'IEU "je suis réveillé et conscient de mes erreurs, s'il te plaît ne m'envoies pas des épreuves et des douleurs pour me rappeler qu'il y a des choses que je dois corriger, j'en suis conscient et je m'efforcerai de les corriger". Ainsi nos Sages disent que si l'homme se prend en main dans ce sens il tait le jugement divin. (*Maayan Hamoed Eloul* page 55).

Parachat Ki Tétsé

la victoire

au début de notre paracha la Tora nous parle de la guerre et de ses lois. Quel que soit la vie que nous menons nous sommes entourés de combats et l'homme cherche l'ingrédient de la victoire.

Le *H'ida* (rapporté dans *Mayan Hachavoua* page 452) fait remarquer que les cinq premiers mots de la paracha : « ki tétsé lamilh'ama al oyvéh'a » - lorsque tu sortiras en guerre, renferment la clé de la victoire ; effectivement, en hébreu si nous prenons les dernières lettres de ces cinq mots nous obtenons le mot "ohaléh'a" – tes tentes, faisant référence aux lieux d'étude et de prière. Là est la victoire, dit le *H'ida*, chaque combat que tu mènes réfères-toi aux lieux d'étude et de prière pour trouver la meilleure stratégie !

le respect

au début de notre paracha la Tora autorise la prisonnière aux soldats d'Israël. Cette autorisation est faite sous certaines conditions. Au chapitre 21 verset 12 la Tora dit « tu l'introduiras dans ta maison, elle rasera ses cheveux et laissera pousser ses ongles ». Nos Sages expliquent que l'intérêt est que cette femme ne s'investisse pas dans sa beauté afin qu'on ne la prenne pas... Pourquoi la Tora a demandé que tu l'introduises chez toi ? Le *Gaon de Vilna* dans *Aderet Eliyahou* répond : afin qu'elle ne soit pas dégradée aux yeux des autres ! *Rav Pinter chalita* s'exclame : nous pouvons constater le respect auquel la Tora nous invite à avoir envers tout être, qu'il s'agisse là même d'une femme non juive prise en captivité, la Tora te demande de la dégrader afin que tu lui rendes sa liberté mais cette dégradation ne doit pas être faite à la vue de tous ! (*Nah'alat Tsvi*).

l'héritage

Au chapitre 21 verset 16 lorsque la Tora parle de l'héritage qu'un père lègue à ses enfants, elle emploie une expression qui attire notre attention ; le verset dit « lorsqu'un père fait hériter à ses fils ce qui est à lui » - la formule « ce qui est à lui » nous paraît évidente.

En vérité la question va plus loin puisque notre verset ouvre par le terme « véhaya – lorsqu'un père laisse à ses enfants ce qui est à lui », or nous savons que le mot "véhaya" annonce toujours dans la Tora un événement heureux de simh'a, quelle joie y-a-t-il que de laisser un héritage à ses enfants, puisque cela se passe lorsque le père décède ?

Rav Chlomo Lewinstein chalita rapporte au nom du *Otsar H'aïm* une réflexion intéressante : les deux questions sont liées et l'une répond à l'autre. La joie est de laisser à ses enfants ce qui est à lui ! Cela fait référence à de l'argent propre, qui n'a pas été volée ou gagnée de façon incorrecte... (*Oumatok Haor* page 386).

La question de l'héritage soulève la problématique de savoir qu'est-ce qu'un père lègue à ses enfants lorsqu'il quitte ce monde...

La Yéchiva adresse toutes ses
expressions de condoléances à
Maître Isaac Benhamou
suite au décès de son père
Monsieur H'aïm ben Messaoud zal

Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de
Kevin Yaakov Mordéh'aï Berrebi zal

Prière spéciale durant les jours de
roch achana et kipour
envoyez noms et prénoms

ci-joint un don de
_____ Euro

CEJ 31 AV. H. Barbusse 06100 NICE